CAHIER DES CHARGES DES STAGES EN OPTIQUE

 **Cadre général :** Les stages en optique permettent à l’étudiant d’aborder les différents champs relatifs à l’exercice du métier d’opticien-lunetier, auprès des différentes populations. Ils permettent à l’étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique. Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l’étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives et dans tous les magasins d’optique. La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en optique. Les stages s’effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d’accueil. La répartition des stages sur la durée de la formation se fait comme suit :

Semestre 1 : 35 h ou 1 semaine chez un opticien
Semestre 2 : 70 h ou 2 semaines chez un opticien
Semestre 3 : 105 h ou 3 semaines, 2 chez un opticien et 1 en ophtalmologie
Semestre 4 : 140 h ou 4 semaines, 3 chez un opticien et 1 en ophtalmologie
Semestre 5 : 175 h ou 5semaines, 3 chez un opticien et 2 en ophtalmologie
Semestre 6 : 175 h ou 5 semaines, 3 chez un opticien et 2 en ophtalmologie

 Les stages sont à la fois des lieux d’intégration de connaissances construites par l’étudiant et des lieux d’acquisition et d’intégration de connaissances par la voie de l’observation, de la contribution aux activités optiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l’utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche *ad hoc* par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l’étudiant.

**Les objectifs de stage :** Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d’accueil. Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l’étudiant. Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l’environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

 Le stage doit permettre à l’étudiant :

 – de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
 – de développer sa capacité à s’auto-évaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
– d’exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l’utilisation du matériel ;
 ??? – ~~d’appréhender la relation optique~~;
 – ~~de contribuer à l’élaboration de projets de soins~~ ;
 – de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
 – de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
 – de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
 – de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d’autres étudiants.

 **Les principaux intervenants en stage :**La composante assurant la formation
La composante assurant la formation en optique met à disposition de l’étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d’évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l’étudiant.

 Le maître de stage opticien ou ophtalmologue
 Le maître de stage opticien ou ophtalmologue forme et supervise la pratique de l’étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d’expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation. Il évalue la progression de l’étudiant dans l’acquisition des compétences lors des entretiens avec l’étudiant**.** Il formalise cette évaluation sur le carnet de stage en cours de stage et à la fin du stage.

 L’étudiant stagiaire
A l’issue de chaque stage, l’étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la composante assurant la formation.

 **Evaluation du stage effectuée par le maître de stage :** L’évaluation du stage tient compte : – du contenu du stage et de sa spécificité ; – des objectifs fixés en début ou en cours de stage ; – du projet de l’étudiant ; – de l’acquisition progressive des compétences.